

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20260416-D-2026-19-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation :
01/04/2026**Séance du 15 avril 2026****Date d'affichage :**
01/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mars, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MARDOC, maire.

Nombre de conseillers :**Elus : 19****En exercice : 19****Présents : 19****Votants : 19**

Etaient présents : Cabart Ludovic, Cauvin Hélène, Charlot Loëtitia, Duhoux François, Duval Marie-Françoise, Forgeot Mickaël, Fossé Monique, Grenier Dominique, Leclerc Marie-Joëlle, Legay Nadine, Mabire Sébastien, Mardoc François, Perrault Elisabeth, Picot Antoine, Planque Yves, Porée Thierry, Prevel Jérôme, Rossi Céline, Travers Rémy

Etaient absents/excusés :

Secrétaire de séance : François Duhoux

Délibération n°2026-19 : relative à la mise en place des commissions et élections des représentants du conseil municipal au sein de différents organismes publics

Mr le Maire propose de former les commissions communales suivantes chargées d'examiner les sujets suivants :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission finances et développement économique
- 2 - Commission travaux, voirie et réseaux, fleurissement et patrimoine
- 3 - Commission action sociale et santé
- 4 - Commissions action scolaire et logement
- 5 - Commission marché municipal, cimetière, cérémonies
- 6 - Commission urbanisme et PLUie
- 7 - Commission communication
- 8 - Commission culture
- 9 - Commission sport, jeunesse
- 10 - Environnement, propreté et qualité de vie
- 11 - Commission subventions

Après en avoir délibéré, le conseil valide la création de ces 11 commissions communales.

Article 2 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

COMMISSIONS		MEMBRES
Finances, Développement économique		François Duhoux Marie-Joëlle Leclerc Mickaël Forgeot Rémy Travers
Travaux, Voirie et réseaux, Fleurissement Patrimoine		Jérôme Prével Marie-Joëlle Leclerc, Rémy Travers Loëtita Charlot, Yves Planque Antoine Picot, Hélène Cauvin Elisabeth Perrault
Action sociale, Santé		Dominique Grenier Ludovic Cabart Monique Fossé Céline Rossi Elisabeth Perrault Thierry Porée
Action scolaire, Logement,		Rémy Travers Ludovic Cabart Sébastien Mabire Marie-Joëlle Leclerc Jérôme Prével Nadine Legay Elisabeth Perrault
Marché municipal, Cimetière, Cérémonies		Marie Joëlle Leclerc Hélène Cauvin Marie-Joëlle Leclerc François Duhoux Loëtita Charlot Mickaël Forgeot Hélène Cauvin
Urbanisme PLU		François Duhoux Marie-Joëlle Leclerc Mickaël Forgeot Loëtita Charlot Hélène Cauvin
Communication		François Duhoux Marie-Joëlle Leclerc Marie-Françoise Duval Elisabeth Perrault
Culture	Environnement, propreté et qualité de vie	Dominique Grenier partie administrative Sébastien Mabire (conseillé délégué) – partie technique François Mardoc (programmation hall 901) Mickaël Forgeot François Duhoux Marie-Françoise Duval Jérôme Prével Dominique Grenier Antoine Picot Yves Planque,
Sport, Jeunesse		Rémy Travers Sébastien Mabire Yves Planque Hélène Cauvin Elisabeth Perrault
Subvention	Accusé de réception en préfecture 050-215005398-20260416-D-2026-19-AI Date de télétransmission : 16/04/2026 Date de réception préfecture : 16/04/2026	François MARDOC Rémy Travers Yves Planque Mickaël Forgeot Jérôme Prével

- **Commission Appel Offres – 3 titulaires, 3 suppléants**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
A l'unanimité, l'unique liste candidate est élue.
Sont membres de la commission d'appel d'offres :

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20260416-D-2026-19-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Titulaires	Suppléants
François MARDOC	Jérôme Prevel
Marie-Joëlle LECLERC	François Duhoux
Rémy TRAVERS	Yves Planque

- **Correspondant Syndicat Départemental d'Energies de la Manche – 2 délégués**

Sont candidats François Duhoux et Yves planque

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 6.1 des statuts de ce syndicat indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

A l'unanimité, le conseil municipal désigne François Duhoux et Yves Planque représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

- **Correspondant Manche Numérique - 1 représentant :**

François Duhoux est candidat, Jérôme Prevel se propose pour être suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9-1-4 des statuts de ce syndicat indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

A l'unanimité, le conseil municipal désigne François Duhoux titulaire et Jérôme Prével, suppléant en tant que représentants de la commune au syndicat mixte Manche Numérique.

- **Correspondant Société Publique Locale de Développement Touristique du Cotentin – 1 représentant**

M. le Maire propose à l'assemblée d'élire un correspondant SPL de développement afin de siéger au conseil d'administration de l'Office de tourisme du Cotentin.

Céline Rossi est candidate et à l'unanimité le conseil désigne Céline Rossi correspondante pour la SPL de Développement local du Cotentin

- **Correspondant Bibliothèque municipale**

M. le Maire propose à l'assemblée d'élire un correspondant bibliothèque afin d'être l'interlocuteur privilégié de la bibliothèque.

Céline Rossi se porte candidate et est élue à l'unanimité.

- **Correspondant Défense**

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder à cette élection.

Mickaël Forgeot se porte candidat et est élu à l'unanimité.

- **Correspondant Sécurité routière**

Le correspondant sécurité routière est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à la prise en charge de cette priorité dans les différents champs de compétence de la collectivité.

M. le Maire propose d'élire deux correspondants Sécurité routière. Jérôme Prével et François Mardoc se portent candidats et sont élus à l'unanimité.

Correspondants Sécurité incendie

Le règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Manche, approuvé le 22 février 2017, confère aux communes un rôle actif dans la prévention des risques incendie. Il prescrit la mise en place dans chaque commune d'un service dédié et la désignation d'un ou plusieurs correspondants « sécurité incendie ».

M. le Maire propose d'élire deux correspondants. Jérôme Prével et François Mardoc se portent candidats et sont élus à l'unanimité.

Tableau récapitulatif :

Organisme		
Syndicat Départemental d'Energies de la Manche	Délégué 1	François Duhoux
	Délégué 2	Yves Planque
Manche Numérique	François Duhoux / Jérôme Prével	
Société Publique Locale de Développement touristique du Cotentin	Céline Rossi	
Bibliothèque municipale	Céline Rossi	
Correspondant défense	Mickaël Forgeot	
Correspondant sécurité routière	François Mardoc / Jérôme Prével	
Correspondant incendie	Correspondant 1	Jérôme Prével
	Correspondant 2	François Mardoc

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Eglise, le 16/04/2026



Le Maire,
François Mardoc

Le secrétaire de séance,
François Duhoux

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20260416-D-2026-19-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026